

PROCÈS VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Joël BROYER, Eric CASAMASSA, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Frédéric DUMOLARD, Myriam FANGET, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Frédérique MOLLIE, Anthony PERNETTE, Yves PERRET, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Marie-Thérèse PROYART, Alain SICARD, Éric TEYSSIER

Etaient excusés : Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Virginie BACLET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Dominique GABASIO, Catherine MAST, Eloi PONS, Patricia ZOPPI

Etaient absents : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Jean-Claude DURUAL, David MUGNIER, Wilfried RODEMET

Pouvoir: Jean-Michel GIROUX pouvoir à Aimée BADIER, Anne BOLLACHE pouvoir à Frédéric MONGHAL, Virginie BACLET pouvoir à Thierry DUPUIS, Vincent BOURDEAUDUCQ pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Catherine MAST pouvoir à Anthony PERNETTE.

Secrétaire de séance : Anthony PERNETTE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

24 présents dont 22 titulaires et 2 suppléants - 29 votants

Ordre du jour de la séance

Projet N°1 - Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de l'Île Chambod

Projet N°2 - Attributions de compensation 2025

Projet N°3 - ZA Jujurieux - Autorisation de dépôt des pièces du Permis d'Aménager au rang des minutes

Vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance

La vérification du quorum est faite et il est constaté qu'il est atteint avec 29 personnes présentes sur 37 membres.

Le secrétaire de séance est Anthony PERNETTE.

Validation du compte-rendu du Conseil du 18 décembre 2024

Les membres du Conseil Communautaire valident le compte-rendu.

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations (cf. annexe)

Conformément aux articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire.

Anthony PERNETTE, conseiller communautaire de Pont d'Ain, souhaite la bienvenue aux élus et excuse l'absence du maire de la commune, Vincent BOURDEAUDUCQ.

Véronique SZYSZ-CHAUVIN, DGS de la CCRAPC, part en retraite. Les élus la remercient de son travail et applaudissent la fin de carrière de cet agent.

➤ Bilan 2024 du Centre Social Le Cocon (cf. annexe)

Hélène SOUDY, directrice de l'association, explique que le projet initial visait à être au plus proche des habitants pour une réponse territorialisée. Le choix de l'itinérance totale a été fait pour répondre aux besoins variés des habitants.

Les points principaux abordés sont sur les axes suivants :

- Jeunesse : Priorité donnée à l'accueil des collégiens (11-15 ans) du territoire mais pas seulement. En 2024, un lien de confiance s'est construit avec les jeunes, et des activités de loisirs et de vacances ont été mises en place. Un fort besoin d'écoute et une santé mentale fragile ont été notés.

- Accès au droit : Fort besoin de lien social et d'accompagnement, notamment pour les plus de 60 ans (45% des accueils). Les enjeux tournent autour des mobilités solidaires, précarité alimentaire, et violences intrafamiliales.

- Parentalité : Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) pour les enfants de moins de 6 ans. Réflexion sur l'avenir du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et développement de l'écoute et de l'expression des besoins des habitants.

- Animation de la vie locale : Création du transport solidaire, organisation de la fête du jeu, repas des bénévoles, et repas solidaire entre Noël et le jour de l'an.

- Bilan Financier 2024 : Le résultat est excédentaire. Cependant, il est nécessaire d'anticiper les baisses de financement de l'État et trouver de nouvelles sources de revenus.

- Perspectives 2025 : Développer une offre pour les 15-18 ans, ouvrir un lieu extérieur tous les mardis après-midi et ajouter un axe autour de la solidarité et de l'accompagnement du bien-être.

Ainsi, le projet a montré des résultats positifs et une forte implication des habitants et des partenaires. Il est important de continuer à travailler sur le modèle socio-économique de la structure pour assurer sa pérennité et répondre aux besoins des habitants.

La communauté de communes a travaillé pendant 4 à 5 ans sur ce projet. Il a été nécessaire de trouver des locaux et gérer des lieux de rencontre non initialement prévus, notamment à Neuville où les jeunes se rendent désormais. Il est envisagé de collaborer avec la CAF et la MSA pour financer des infrastructures durables.

Ce centre social itinérant est unique en France, avec quelques initiatives similaires ailleurs. Daniel DUSSOLIN et Thierry DUPUIS remercie toute l'équipe, en particulier Hélène et Aurélie, pour leur mobilisation et leur réussite.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'ILE CHAMBOD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°2024-25-11/016 en date du 25 novembre 2024 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de l'Île Chambod (SMAE) a dû modifier ses statuts afin de modifier l'adresse du siège ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite du déménagement du secrétariat du SMAE Chambod, le comité syndical a dû modifier ses statuts.

Le nouvel article 3 est ainsi rédigé :

Le siège du syndicat mixte est fixé au 2907 route du Port – Chambod – 01250 Hautecourt Romanèche.

Les autres articles ne sont pas modifiés.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de l'Île Chambod.

FINANCES-FISCALITE

Rapporteur : Thierry DUPUIS

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

Le Président, au vu du rapport de la CLECT du 30 janvier 2025, propose de déterminer le montant des attributions de compensation annuelles de la manière suivante à compter de 2025.

Le montant de l'AC annuelle est déterminé de la façon suivante :

$$\text{AC N-1 (hors récup coûts) + Différence FPIC N-2 FPIC N-1 – Montant travaux ACI N-1} \\ \text{– Cotisation GDS N-1}$$

Selon ces modalités, les montants seront les suivants pour 2025 :

Communes	AC 2024	Différence FPIC 2023-2024	ACI récup coûts 2024	Cotis. GDS 2024	AC 2025
Boyeux St Jérôme	625	- 711		270	- 356
Cerdon	16 305	- 1 214		270	15 091
Challes la Montagne	1 071	- 497	400	270	174
Jujurieux	136 798	- 3 694	2 600	270	130 504
Labalme sur Cerdon	3 433	- 492		270	2 941
Mérignat	- 342	- 432	1 400	270	- 2 174
Neuville sur Ain	213 986	- 3 099		270	210 887
Poncin	371 850	- 3 670	2 900	270	365 280
Pont d'Ain	413 748	- 9 658		270	404 090
Priay	101 709	- 2 809		270	98 900
Saint Alban	17 079	- 477	3 500	270	13 102
Serrières sur Ain	24 356	- 513	5 300	270	18 543
St Jean le Vieux	205 453	- 3 317		270	202 136
Varambon	30 023	- 1 126		270	28 897
Total général	1 536 094	- 31 709	16 100	3 780	1 488 015

L'assemblée est invitée à délibérer pour approuver ces montants.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter les montants d'attribution de compensation ci-dessus pour 2025,
SOLLICITE l'accord de chaque conseil municipal pour son propre nouveau montant
d'attribution de compensation.**

Certaines communes n'ont pas de représentants à la CLECT, notamment à Cerdon, Challes la Montagne et Pont-d'Ain, où les équipes municipales ont changé. Pour rappel, la CCRAPC a fixé le nombre de sièges affecté à chaque conseil municipal qui est d'un représentant par commune. Elle a également décidé de désigner comme représentant le maire de chaque commune. Aussi, il conviendra au préalable que chaque conseil municipal délibère pour désigner son représentant. Ensuite, la CCRAPC pourra faire une délibération concordante.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : *Thierry DUPUIS*

ZA JUJURIEUX - AUTORISATION DE DEPOT DES PIECES DU PERMIS D'AMENAGER AU RANG DES MINUTES

Vu la délibération C-2022-042 du 17 mars 2022 concernant la vente du lot 1 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,

Vu la délibération C-2022-052 du 7 juillet 2022 concernant la vente du lot 2 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,

Vu la délibération C-2022-068 du 29 septembre 2022 concernant la vente du lot 3 d'Ecosphère Proximité Jujurieux et la délibération C-2022-090 du 15 décembre 2022 modifiant la surface de ce lot,

Vu la délibération C-2022-091 du 15 décembre 2022 concernant la vente du lot 4 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,
Vu la délibération C-2023-042 du 6 juillet 2023 concernant la vente du lot 7 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,
Vu la délibération C-2024-039 du 28 mars 2024 concernant la vente des lots 4 et 5 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,
Vu la délibération C-2024-090 du 18 décembre 2024 concernant la vente du lot 6 d'Ecosphère Proximité Jujurieux,
Vu la délibération C-2023-040 du 6 juillet 2023 concernant l'extension et le dépôt du permis d'aménager de la zone Ecosphère Proximité Jujurieux,
Vu la demande reçue le 24 juillet 2023 par la communauté de communes, sollicitant l'autorisation de lotir 12 lots maximum, sis Route du Riez à 01640 Jujurieux, pour l'extension et l'aménagement d'une zone artisanale déjà existante, cadastrée sous les références : Section B 2077, 2066, 2067, 2063, 2069, 2073, 2075, 2241, 2018, 2071, 2010, 2008, 2016, 2247, 2235 et 2014 pour une superficie globale de terrain de 21 626m², leur appartenant,
Vu l'arrêté du 21 octobre 2023 de la commune de Jujurieux accordant le permis d'aménager de la zone Ecosphère Proximité Jujurieux,

Les parcelles concernées par le projet d'extension de la ZA se situent au lieu-dit « Grand Champ » sur la commune de Jujurieux.

Le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de procéder au dépôt des pièces de lotissement relatif au dossier en question au rang des minutes d'un notaire. Ce dépôt est un préalable nécessaire et indispensable à la régularisation des ventes de terrains qui interviendront dans le cadre de la commercialisation de l'extension de la zone Ecosphère Proximité Jujurieux.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à déposer le permis d'aménager de l'extension de la zone d'activités de Ecosphère Proximité à Jujurieux et tous les documents nécessaires au rang des minutes de l'étude de Maître VIALATTE, notaire à Ambérieu en Bugey, et à acquitter les frais correspondants,

AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à cette opération de l'étude de Maître VIALATTE.

Pour information, une promesse de vente a été signée pour un électricien et une crèche doit bientôt s'installer sur cette zone. De plus, un projet avec une société implique deux autres porteurs de projet qui vont déposer un permis prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Organisation de la communauté de communes à la suite au départ de la DGS
Pour information, un cabinet de recrutement a été mandaté pour trouver le nouveau Directeur Général des Services de la CCRAPC. Plusieurs candidats potentiels ont été rencontrés mais le poste n'est pas encore pourvu.

Afin d'assurer la continuité des opérations, une nouvelle organisation est mise en place. Laurence DAGUIER, DGA, continuera de piloter les projets (PAT, mobilité, etc.). Marylène BLACHE continuera de gérer la comptabilité et les ressources humaines. Mireille BOUVIER, par son expérience et sa connaissance du fonctionnement de la CCRAPC, jouera un rôle clé dans la gestion des affaires courantes, notamment celles à dimension politique.

Thierry DUPUIS et Béatrice DE VECCHI se réuniront chaque mardi matin avec Mireille afin de traiter les affaires courantes.

Le courriel ainsi que le téléphone portable de la DGS continueront de fonctionner et seront gérés par Mireille. Le numéro de téléphone reste également inchangé. Cependant, il est demandé de privilégier les contacts directs avec les personnes concernées pour les sujets courants.

➤ Transfert de compétence eau/assainissement

Le projet d'eau et d'assainissement a bien évolué, grâce aux élus et aux maires. Une nouvelle directrice des services techniques a été embauchée pour structurer ce projet. Alain SICARD, président du SR3E, l'accompagnera, étant également impliqué avec l'agence de l'eau. Concernant la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, leur approche diffère de la nôtre, ce qui pourrait les priver de subventions. Une réunion avec Florent PELIZZARRO et le groupe de travail est prévue pour structurer le volet financier du plan.

➤ Marché de collecte, transport et traitement de divers déchets

Un Conseil Communautaire exceptionnel sera organisé à Jujurieux à 18h30 avant le Bureau relatif aux arbitrages budgétaires du jeudi 20 février afin de délibérer sur le marché de collecte, transport et traitement de divers déchets.

Une CAO est organisée le mardi 11 février à 14h30 afin de présenter les candidatures et offres du marché par lot ainsi que le rapport d'analyse des offres du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Communautaire est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance,
Anthony PERNETTE

Le Président,
Thierry DUPUIS

Les délibérations de la présente séance seront consultables au siège de la Communauté de Communes, Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, après transmission en Préfecture.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2024-27	17/12/2024	Convention financière de reprise du compte épargne temps (CET) et des congés annuels	Afin de définir les conditions financières de reprise du CET d'un agent récemment recruté, dans le cadre de sa mutation de la commune de Montréal-la-Cluse à la CCRAPC. Compte tenu que les jours acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 1 414,50€ sera versée avant le 31 décembre 2024 par la commune de Montréal-la-Cluse.
B-2025-01	23/01/2025	Modification tableau des emplois non-permanant pour le PAT	Création d'un poste de Chef de projet sur le grade d'Attaché ou Rédacteur territorial, pour 35h hebdomadaires, afin d'aider à réaliser et suivre des essais collectifs d'adaptation au dérèglement climatique pour les éleveurs et viticulteurs locaux et participer à la stratégie foncière agricole intercommunale.



Conseil communautaire CCRAPC Janvier 2025

BILAN 2024 CENTRE SOCIAL LE COCON

- Contexte - Le centre social Le cocon
- Rappel des enjeux du bilan 2023 et perspectives 2024
- Bilan 2024 par axes
- Bilan financier
- Perspectives 2025

Contexte - Le centre social Le cocon

**Association créée en
septembre 2022.**

**Agrément centre social
depuis le 1er janvier 2023**

**Une itinérance totale du
projet au plus proche de
l'ensemble des habitants
pour une réponse
territorialisée**

**Structure d'animation de la vie
locale pour les habitants et par
les habitants en fonction des
besoins et des envies. Un
projet HUMAIN**

**Une équipe salariée de
7 personnes dont une
mise à disposition de la
CCRAPC et une équipe
de 50 bénévoles actifs**

Rappel des enjeux du bilan 2023 et perspectives 2024

- **JEUNESSE** : Une priorité donnée à l'accueil des 11-15 ans.

Un lien de confiance qui s'est construit avec les collégiens.

Des temps de loisirs de vacances qui fonctionnent et répondent à un besoin.

Fort besoin d'écoute, une santé mentale fragile.

- **ACCES AUX DROITS** : Fort besoin de lien social et de rompre l'isolement.

Les plus de 60 ans représentent 45 % des accueils, enjeu d'accompagnement de ce public. Enjeux autour des mobilités solidaires, de la précarité alimentaire et des violences intrafamiliales.

Volet pilotage du réseau partenaires local confié au cocon par la CCRAPC dans le cadre du nouveau projet coopératif.

- **PARENTALITÉ** : Besoin urgent d'un LAEP (Lieu Accueil Enfant Parent)

Réflexion à mener sur l'avenir du CLAS en lien avec le référentiel CAF

Développer et affiner l'écoute de l'expression des besoins.

Bilan 2024 - jeunesse

Poursuite des interventions aux collèges

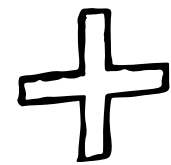
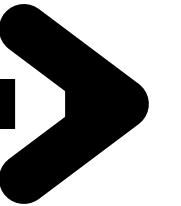
Participation au Réseau jeunes de l'Ain

Des projets autofinancés

Projet passerelle CM2

Animations durant les vacances

Réalisation d'une fresque - Festi des 2 Rives



Lien de plus en plus construit avec les collégiens - Reconnaissance des professionnels du collège de Poncin. Mise en place d'un point écoute. Participation au GPDS. Interventions en classes dans le cadre de l'EMC et de la prévention. Des jeunes qui s'impliquent dans un comité de pilotage. Investissement des jeunes acteurs dans leur loisirs. Une fréquentation élevée et régulière, des jeunes qui investissent le centre social. Un lien de confiance qui se construit avec les parents. Valorisation des jeunes.



Beaucoup de situations préoccupantes et de mal être exposés. Forte demande des CM2 nécessité de leur réserver 2 jours au printemps.

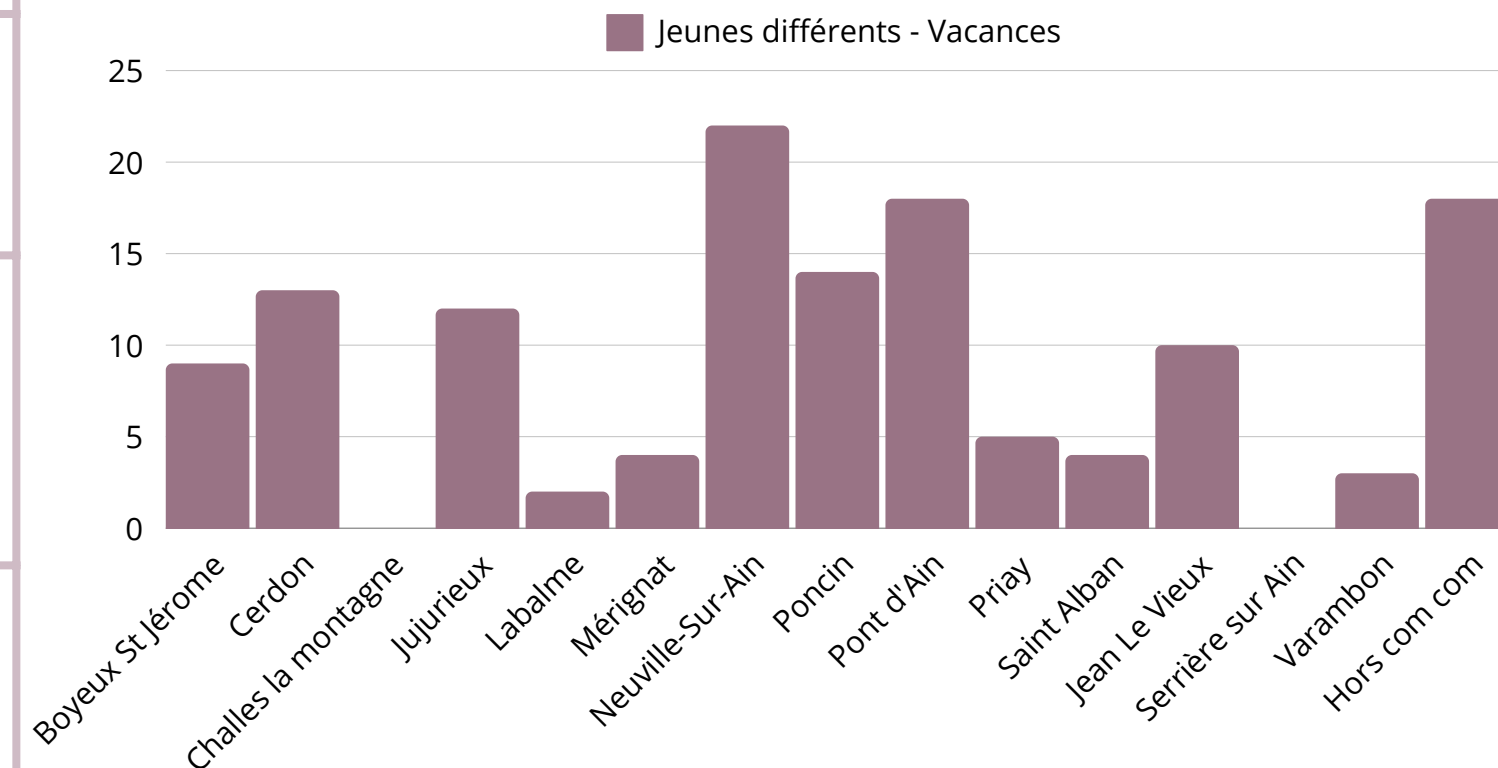


Des jeunes qui identifient le centre social. Envie de poursuivre dans un projet de lutte contre les discriminations. Projets exprimés par les jeunes - Intérêt collectif



Équipe médico-sociale du collège de Poncin. Intégration dans le CA de la MLJ

140 Jeunes adhérents
51% filles 49% Garçons
22 CM2 accueillis l'été
2 projets séjours autofinancés
1 Séjour citoyen sur le racisme





Jeuunesse

11-25 ans

Mathilde



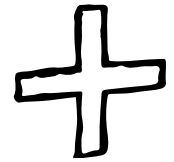
Alba

Bilan 2024 - accès aux droits et accompagnement social

Évolution de certains lieux de permanences - Animations ponctuelles proposées

Beaucoup d'accompagnements individuels

Création d'un inter-CCAS et lancement du réseau partenaires



Adapter les lieux d'accueils aux lieux de vie des habitants.
Des habitants qui ont identifié les missions du cocon.
Un accompagnement plus fluide et plus efficient grâce au travail en réseau.



Enjeu d'accompagnement autour de la santé mentale.
Enjeu d'accompagnement du bien vieillir.
Enjeu autour de la précarité alimentaire et des violences intrafamiliales



Poncin présence au marché et à Leymiat. Challes la montagne emplacement au lavoir.
Saint Alban temps d'animation pour recueillir les envies.
Besoin de lien social. Accompagnement prévention suicide.
Reconnaissance des habitants.



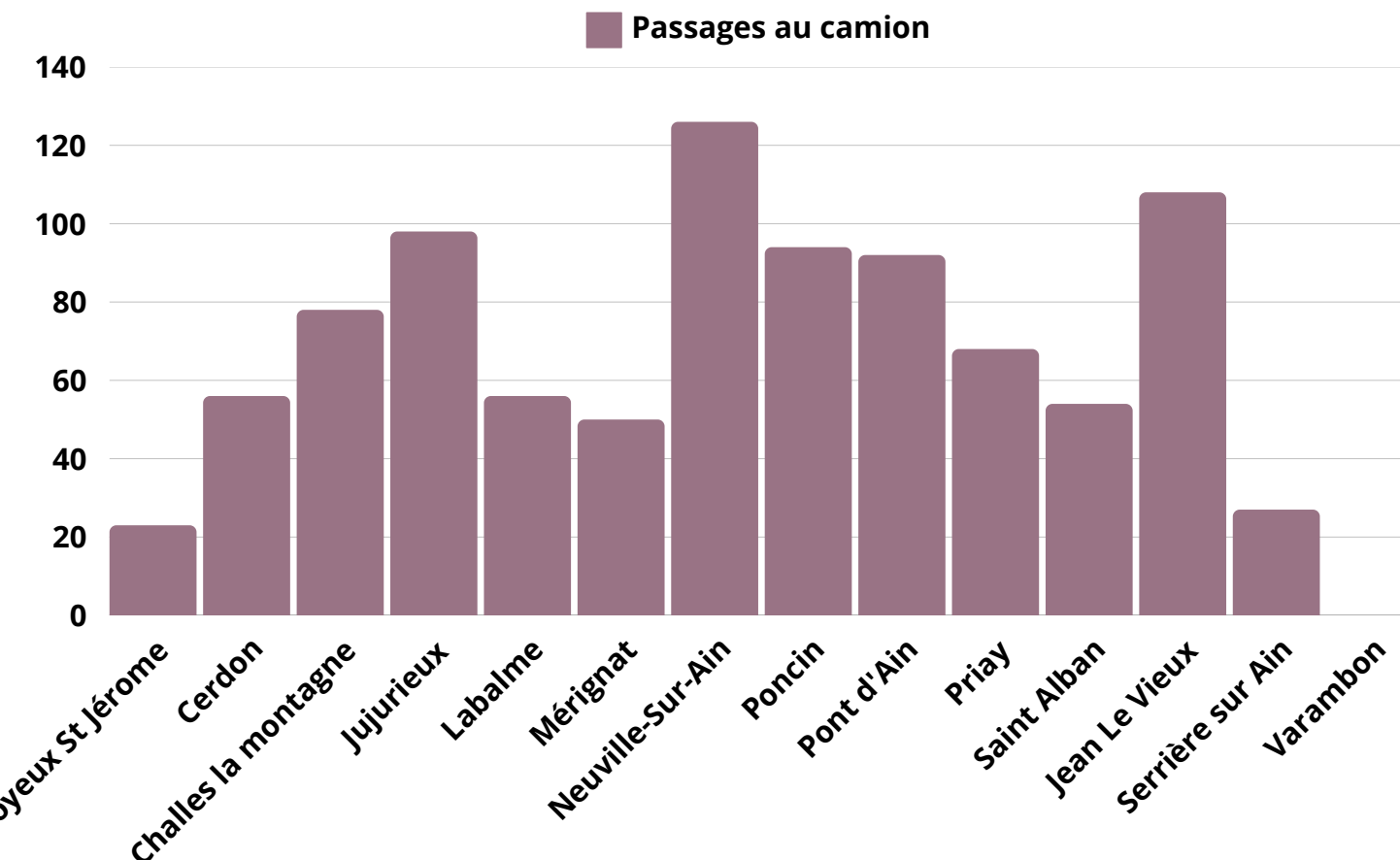
De plus en plus de réorientation de la part des partenaires.
55 participants au réseau partenaires (élus, éducatif, social, médical, justice...)
Création d'actions collectives.

211 Permanences itinérantes

884 Venues au camion

175 Accompagnements individuels

+ de 60 ans Public majoritaire





**Audio réalisé spontanément par
un habitant de Challes la
Montagne et envoyé au cocon.**



Bilan 2024 - parentalité

Ouverture du LAEP Semaine de la petite-enfance. Sur un air de familles vient à vous Des rencontres familles Fin du CLAS Projet maman et femme - Nuit sous tente Fête des nouveaux parents



+	<p>Le LAEP comme outil d'accompagnement à la parentalité. Des familles qui reviennent régulièrement. Des groupes d'échanges entre parents créés.</p>
💡	<p>Accompagner les familles dans l'expression de leurs besoins. Accompagner les familles dans l'accueil d'un nouvel enfant.</p>
💬💡	<p>Sentiment d'isolement. Besoin de répit et de se sentir femme au delà de maman. Volonté de vacances collectives et de nuits sous tentes notamment pour les familles nombreuses ou d'enfants porteurs de handicap. Envie d'activités récréatives avec d'autres parents. Sentiment d'être entendu - Reconnaissance.</p>
🤝	<p>Réseau d'acteurs autour de la petite-enfance. Accompagnement des bibliothèques du territoire. Le DITEP de Saint-Jean-Le Vieux.</p>

17 Rencontres familles
Dont 237 Participations
375 Participations à la semaine de la petite-enfance

LAEP
75 Séances
9 Accueillantes
40 enfants différents

Quelle journée magnifique. Je me suis sentie femme, belle, détendue. Aussi maman, zen, aimante et en connexion. Et encore : au sein d'une communauté bienveillante, en confiance, moi-même. Merci mille fois. Gaël a pu s'amuser et s'est amusé, une journée douce et heureuse pour tout le monde. Je me sens tellement chanceuse d'avoir pu y participer ! Après un débat de semaine stressant physiquement et émotionnellement, ce moment cocoon m'a fait tant de bien. A refaire avec grand plaisir, même avec une participation financière ! Encore merci.

Camille

Être mère m'apporte beaucoup de bonheur, mais aussi trop souvent un sentiment d'être inutile, sans valeur. Il faut souvent se battre : pour rompre l'isolement, pour trouver des lieux accueillants pour les enfants hors de la maison, pour ménager le minimum vital de temps pour prendre soin de soi... Ce genre de journée est inestimable pour moi. J'espère que beaucoup de mères pourront encore bénéficier de telles journées - cocoon !

Marie

Toujours un grand plaisir que ces rdv CAEP, quelle joie de partager cet anniversaire à vos côtés. Merci pour tout ce que vous nous apportez - Gaël, comme moi, prenons plaisir à ces moments de jeux, d'échange - que de beaux souvenirs nous fabriquons ensemble. Merci !



Bilan 2024 - animation de la vie locale

Des projets
d'habitants
accompagnés

Création du
transport
solidaire

Des habitants
qui animent
des ateliers

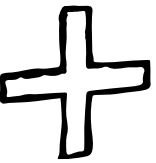



La fête du
jeu

Sur un air
de familles

Repas des
bénévoles

Ensemble
pour les
fêtes



	<p>Les habitants qui identifient le sens des missions du cocon et qui deviennent acteurs de leurs projets. Des habitants qui se mobilisent pour l'intérêt général. Une forme de réponse au problème de transport et de lien social.</p>
	<p>Besoin de rassembler, de créer du lien.</p>
	<p>Projet club des 5 à Serrières sur Ain. Accompagnement de parents délégués sur Jujurieux. Projet de système d'échange local à Priay (en cours). Projet de boîte à livres à St André (en cours). Envie de faire part de leurs savoirs faire. (Cours de français langue étrangère, ateliers photo, ballades canine, atelier jeu de rôle, initiation musique, ateliers créatifs, ateliers couture...)</p>
	<p>Des associations locales</p>

455 Foyers adhérents

**850 Personnes à Sur au air
de familles**

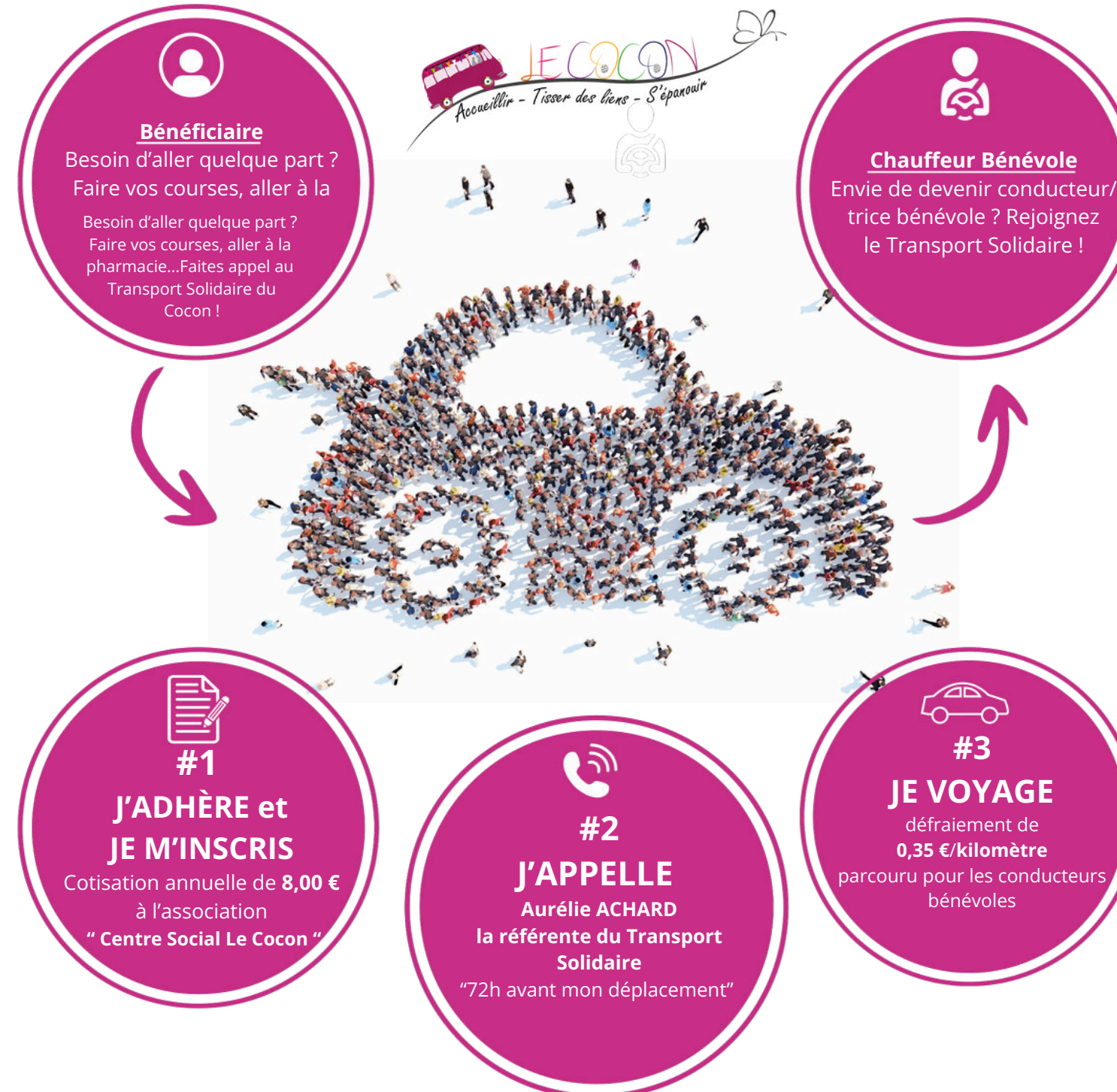
1000 Heures de bénévolat

**150 Personnes au temps fort
de la fête du jeu**

Une administratrice de 16 ans

TRANSPORT SOLIDAIRE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON

BIEN PLUS QU'UN TRANSPORT ... DU LIEN SOCIAL,
DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'AIDE PONCTUELLE !



Une soirée à l'image de l'année écoulée :
des moments de vie partagés, inter-
générationnels et beaux par leur simplicité.

Plaisir de faire rencontrer des personnes qui,
sans le Cocon, ne se seraient jamais croisés.
Des amitiés se tissent !

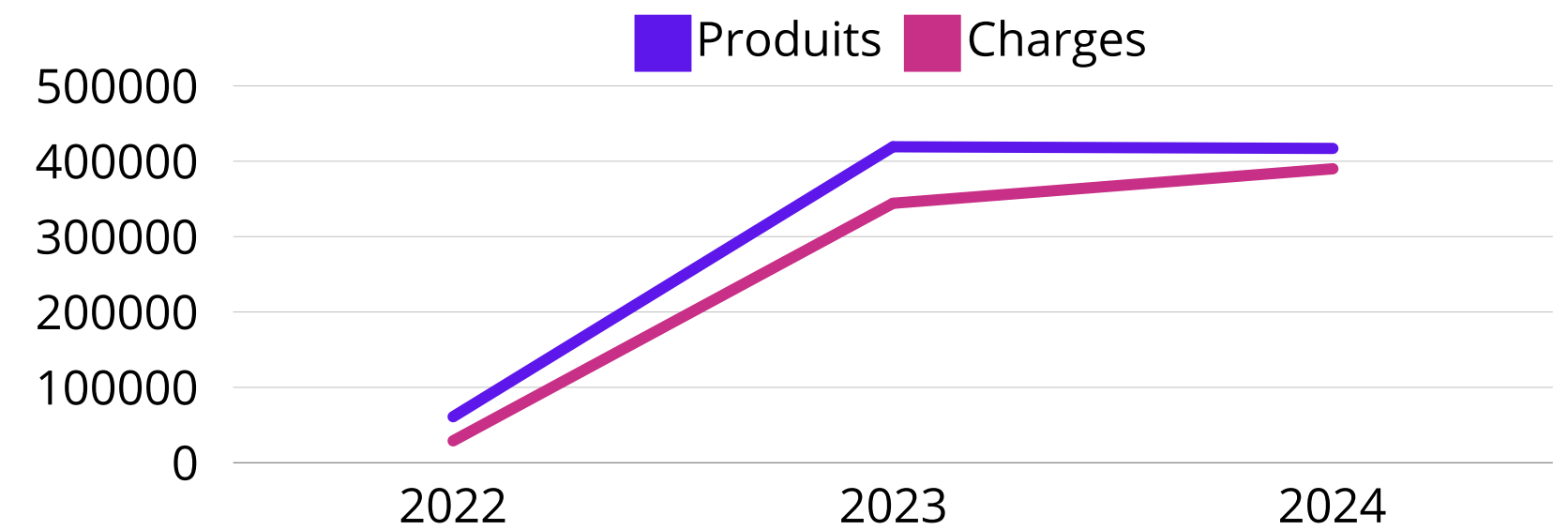
Longue vie au Cocon et à cet élan de
chez collectif qu'il fait naître ou renaitre.

Saline de Semiers

Très belle initiative
convivialité, rencontres, partage.
Merci à toute l'équipe du Cocon
pour son implication ainsi qu'aux
adhérents pour avoir mené avec
succès cet après-midi et soirée
de fin d'année.
Charly et ses parents

Bilan financier provisoire 2024

PRODUITS D'EXPLOITATIONS	417 000 €	CHARGES D'EXPLOITATIONS	390 000 €
Dont subventions	397 000 €	Dont charges du personnel	225 000 €
Dont cotisations et dons	2 000 €	Dont achats	130 000 €
Dont ventes de produits	6 000 €	Dont dotations aux amortissements	35 000 €
Dont reprises amortissements transfert de charges	12 000 €	RESULTAT EXEDENTAIRE	27 000 €



Illustre la montée en charge de l'activité. Aujourd'hui notre budget est à l'équilibre.

Il convient d'anticiper certaines baisses de financements (Etat) et de trouver des sources de revenus pour permettre de nouveaux développement afin d'éviter un effet ciseaux dû à la hausse des charges et de l'activité et ainsi assurer la pérennité de la structure.

La subvention de la communauté de communes permet de financer le socle et donc d'exister en tant que centre social.

Le fait d'avoir cet agrément débloque des financements publique pour des projets sur le territoire.

1€ de la CCRAPC = 2 € de subventions attribués au territoire (CAF, MSA, Département, Etat)

Sur 100 000 € de la CCRAPC = 22 287 € réinjectés dans l'économie locale (Commerce, autoentrepreneur, associations, mairies...)

Un total de fonds propres de 156 000 €.

Besoin de fond de roulement de 112 000 €

Soit une trésorerie disponible de 44 000 € pour du développement ou de l'expérimentation/imprévus

Perspectives 2025

**Poursuivre le travail engagé
avec le réseau partenaires.**

Travailler le M.S.E de la structure avec l'équipe et les administrateurs pour un pilotage éclairé (lien entre le volet financier et les orientations politiques et valeurs de la structures, définir des leviers et des domaines stratégiques, prise de conscience collective).

Créer une passerelle 3ème et développer une offre 15-18 ans.

Ouvrir le LAEP extérieur dans le parc de l'Ehpad de Pont d'Ain.

Développer un axe solidarité et bien vieillir.

Projet précarité alimentaire

Faire vivre le transport solidaire



Merçi

